

Quand la tête retrouve les bras du corps social

Nicolas Michaud n.michaud@journaldescitoyens.ca

À Sainte-Adèle, le lundi 5 juin dernier, une table de concertation a eu lieu entre la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, et les différentes sphères communautaires de la région.

C'est par des investissements de 1,1 G\$ que la ministre Chantal Rouleau prévoit s'attaquer au dossier de la pauvreté au Québec. Pour ce faire, elle a fixé trois objectifs : élaborer le quatrième *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* avant le dépôt du dernier budget de cette année, réviser la loi ainsi que les programmes sur l'aide sociale, et mettre en œuvre une loi-cadre en action communautaire pour 2024.

Afin de s'assurer que personne ne passe à travers les mailles du filet

social, le Ministère envisagerait, entre autres, d'offrir un statut aux organismes communautaires pour qu'ils accèdent aux appels d'offres gouvernementaux, de permettre aux sociétés philanthropiques d'aider financièrement ces mêmes organismes comme c'est actuellement le cas dans le reste du Canada, de mieux encadrer les redditions de comptes en fonction des sommes dépensées pour des projets communautaires, et de remplacer la méthode punitive pour une approche axée sur l'accompagnement de cette population vulnérable.

Si la proposition de la ministre d'allier la solidarité sociale à l'action communautaire a vivement été saluée au cours de cette réunion, les acteurs communautaires pressent néanmoins le gouvernement de s'attarder sur cinq points concomitants.

Cinq points revendiqués par les organismes communautaires

Premièrement, la pénurie de loyers abordables et de logements commu-



Entourée de certains représentants de la scène politique régionale, la ministre Chantal Rouleau remercie les figures de proue des organismes communautaires d'avoir accepté son invitation de participer à cette table de concertation

nautaires touche plus fortement les gens pauvres, marginalisés, malades et handicapés que les autres. Leur situation, déjà désavantagée, demeure un obstacle supplémentaire pour se loger convenablement et il reviendrait au gouvernement d'arrêter les coupures dans l'investissement d'hébergements bon marché.

Deuxièmement, l'économie locale connaît de plus en plus de ruptures de services, étant donné les enjeux visant les barrières linguistiques et identitaires des travailleurs issus de l'immigration, le vieillissement de la main-d'œuvre, l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle pour les petits salariés; le manque, voire l'absence de services de garde pour les familles, surtout les mères, qui se voient ainsi privées d'émancipation économique. De ces faits, le secteur du travail réclame l'élargissement des critères d'admissibilité aux aides à l'emploi tout en pérennisant leurs financements pour éviter aux organismes communautaires de gaspiller des ressources dans la recherche de fonds.

Troisièmement, l'insécurité alimentaire reste palpable lorsque près de la moitié des banques alimentaires peuvent tomber en bris de services dans les Laurentides par manque de bénévoles, d'argent ou de dons de denrées non périssables face à la recrudescence des demandes d'aide alimentaire en réaction à l'inflation. De plus, une partie de ces gens moins fortunés ne possèdent pas les habile-

tés ni les équipements culinaires nécessaires pour se nourrir.

Quatrièmement, la déficience du réseau de transport en commun entre les vastes territoires des MRC cause de nombreux problèmes de délais et d'isolement, ce qui nuit à l'autonomie de déplacements des usagers démunis pour aller chercher les ressources d'aide. Ainsi, il faudrait davantage d'ententes entre les différentes municipalités pour favoriser la circulation interterritoriale.

Cinquièmement, pour ce qui est des économies sociales et des financements, il importe de soulever qu'il y a présentement une absence de fonds qui permettraient de chiffrer les impacts sociaux des organismes communautaires. Par conséquent, un tel financement serait essentiel pour reconnaître l'efficacité des actions entreprises par ces organismes.

Consultations publiques

« Toute la société québécoise est invitée à se prononcer, dont les personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale et celles représentant les organismes autochtones, les organismes communautaires et bénévoles, les entreprises d'économie sociale ou encore les groupes appartenant aux milieux syndicaux, patronaux et municipaux », peut-on lire sur le site Web <https://consultation.quebec.ca/processes/consultationpauvrete>. Pour les gens intéressés et concernés par cet enjeu sociétal, cette série d'enquêtes sur le terrain se déroulera jusqu'à l'automne 2023.

La politique municipale sous la loupe de Rodolphe Parent

Si l'État québécois était dirigé comme une ville

Nicolas Michaud n.michaud@journaldescitoyens.ca

Rodolphe Parent, président bénévole de la Ligue d'action civique et diplômé d'une maîtrise en science politique à l'Université de Montréal, s'est entretenu brièvement avec le Journal des citoyens.

Lorsqu'il justifiait son choix d'entamer une maîtrise en science politique en 2017, l'ancien étudiant répondait qu'il tenait absolument à « travailler sur un sujet très spécifique: la corruption dans les municipalités ». Il faut dire qu'après le dépôt du rapport final sur la commission Charbonneau, ayant pour objectif d'enquêter sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, deux ans plus tôt, notre invité se trouvait exactement dans son élément. C'est d'ailleurs ce qui l'a conduit à participer au Comité public de suivi des recommandations de la Commission Charbonneau en tant que rédacteur et attaché de presse. De plus, en collaborant au sein de la Ligue d'action civique à travers la rédaction ainsi que la présentation en commission parlementaire de mémoires sur plusieurs projets de loi portant sur les municipalités en termes de financement politique, de redéfinition des relations Québec-municipalité, d'accroissement de leur autonomie et d'élargissement de leurs compétences, il a su peaufiner sa connaissance du milieu municipal.

Réflexion théorique

C'est à partir d'un papier gribouillé en 2017 qu'il nous propose de se prêter à un petit exercice intellectuel: imaginer que l'Assemblée nationale du Québec soit gérée comme un hôtel de ville québécois, une sorte de Mairie nationale du Québec.

D'abord, à l'instar des conseillers municipaux, les députés ne seraient pas mis au courant sur la gestion de l'État québécois. Ces derniers

deviendraient entièrement assujettis à la relation, bonne ou mauvaise, qu'ils entretiennent avec le Premier Ministre — ou le Premier Maire si vous préférez.

Ensuite, l'adoption des projets de loi serait bien différente. Ceux-ci seraient rédigés par des fonctionnaires et non par des élus. Par la suite, alors que ces projets de loi devraient normalement être présentés devant tous en commissions parlementaires, ils ne seraient exposés qu'au caucus du parti au pouvoir avant d'être expédiés à la Mairie nationale. Si, par chance, un quelconque projet de loi serait envoyé en commission, les députés — ou les conseillers provinciaux — de l'opposition devraient se contenter de poser des questions sans avoir la possibilité d'apporter des amendements au projet. Les députés seraient généralement amenés à ratifier des projets de loi qu'ils n'auraient pas le temps de débattre et sur lesquels ils n'obtiendraient l'information que peu de temps avant de voter.

De plus, contrairement à ce qui se passe actuellement à l'Assemblée nationale, seraient uniquement présents les députés du parti au pouvoir — ou les quelques chanceux de l'opposition qui sont appréciés par le Premier Maire — au cœur des commissions dans ce Québec-Ville. À cet effet, dans cette réalité parallèle, le rôle des députés de l'opposition ne serait pas valorisé puisque peu de ressources leur seraient allouées pour analyser correctement tous les projets de loi soumis.

Quant au budget déposé par cette Mairie nationale, il pourrait être présenté sous une forme incompré-

hensible peu de temps avant son adoption à l'ensemble des conseillers provinciaux. Ce budget ne serait pas étudié aussi rigoureusement qu'il l'est actuellement à l'Assemblée nationale sous la loupe des spécialistes politiques, sociaux et économiques.

Sur la question sensible du quatrième pouvoir, celui des médias, jugés essentiels pour garantir la reddition de comptes des élus face à leur électeur, la situation serait fort différente. À la Mairie nationale, les médias d'information seraient habituellement absents en raison du manque de financement qui leur serait accordé pour couvrir la politique de l'État québécois... à l'image du manque criant d'argent dont souffrent un bon nombre de journaux locaux et régionaux.

Bref, cette façon de gérer une administration serait contraire aux principes démocratiques que sont la transparence, l'imputabilité et l'éthique selon l'expertise de Rodolphe Parent.

SPECIALITÉS :

Thérapie manuelle

Ostéopathie

Prélèvements sanguins

Analyse de la course à pied

PRINCIPAUX PROBLÈMES TRAITÉS :

Blessure sportive

Maux de dos et de cou

Tendinite

Capsulite

Bursite

Fracture - Entorse



2994 boul. Curé-Labelle, suite 101, Prévost, J0R1T0

www.physiodesmonts.com

450 224-2322

Jasmine Perreault physiothérapeute

Caroline Perreault physiothérapeute

Camille Richer physiothérapeute

Kim Aspirot ostéopathe

Nina Uytterhaeghe ostéopathe

Service de prélèvements sanguins